

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Sages-femmes : le nouveau bureau de l'Ordre en fonction



Les membres de l'Ordre national des sages-femmes du Gabon posant avec Guy Patrick Obiang Ndong, ministre de la Santé.

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

PLUS de trois mois après son élection, Rachel

Ibinga Mboumba, présidente du Conseil de l'Ordre national des sages-femmes du Gabon (ONSG), et son bureau ont officiellement pris le

Médias : Amélie Blanche Mbougou quitte la terre des vivants



Amélie Blanche Mbougou de son vivant.

F.S.L.
Libreville/ Gabon

Elle avait un visage unique, un timbre vocal particulier et surtout une manière à elle de captiver les téléspectateurs et de les fidéliser pendant des années à la grande édition du journal télévisé du 20 h 30 sur Gabon 1ère (Autrefois appelé RTG 1). Ce beau parcours de présentatrice-vedette du JT s'est achevé hier matin. Amélie Blanche Mbougou Eyi Sima est décédée ce jeudi 21 octobre 2021, à Ougadougou au Burkina Faso, alors qu'elle effectuait un voyage dans

le cadre de ses activités chrétiennes. Prise de malaise, notre consœur a été transportée dans un hôpital de la place ougalaïse où elle a rendu l'âme. Ancienne cheffe de service des actualités à Gabon 1ère, Amélie Blanche s'était quelque peu éloignée du petit écran ces dernières années pour se consacrer à son travail de conseiller en communication dans les cabinets ministériels. Née au village Ebengone par Oyem, elle venait pourtant de célébrer tout récemment ses 53 ans. Elle laisse des proches, des collègues, confrères et administrateurs sans voix.

20 octobre écoulé leurs fonctions. C'était au cours d'une cérémonie présidée par le ministre de la Santé, Guy-Patrick Obiang Ndong, au CHU mère-enfant Fondation Jeanne-Ebori.

Créée par l'ordonnance

n° 0009/PR/2 020 du 14 août 2020, cette organisation aura pour mission de réguler la profession de sages-femmes tel que souhaité par la corporation. "La mise en place de l'ONSG répond à un besoin qui

devenait de plus en plus pressant, eu égard aux manquements constatés dans l'exercice de la pratique sage-femme, au non-respect des règles d'éthique et de la déontologie", a indiqué Rachel Ibinga Mboumba.

Il y a donc urgence à réguler la profession et redorer l'image de la sage-femme. On espère que cet Ordre, comme l'a souhaité le ministre de la Santé, saura apporter une dynamique nouvelle à cette profession.

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES,
DE L'EDUCATION NATIONALE, CHARGE DE LA FORMATION CIVIQUE

SECRETARIAT GENERAL

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Construction et exploitation des sandwicheries scolaires modernes dans les établissements primaires et secondaires publics, dans le cadre des Partenariats Publics-Privés (PPP).

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans l'optique de garantir une meilleure sécurité alimentaire dans les établissements scolaires du Gabon, conformément aux exigences de l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA), le Gouvernement de la République, par l'entremise du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, du Transfert de Technologies, de l'Éducation Nationale, chargé de la Formation Civique, a décidé de mettre en place des sandwicheries scolaires modernes à travers des Partenariats Publics-Privés.

En effet, le constat en matière de restauration dans les établissements scolaires fait ressortir plusieurs manquements sur le plan hygiénique, en sus d'un impact négatif significatif sur le rendement des apprenants.

II- OBJECTIF

Ce projet vise à doter l'ensemble des établissements scolaires publics du Gabon d'au moins une sandwicherie moderne, conformément aux normes de l'AGASA, en appliquant une politique de prix attractifs.

III- RESULTAT ATTENDU

Chaque établissement scolaire public du Gabon dispose d'au moins une sandwicherie moderne d'ici le 31 décembre 2023.

IV- AVANTAGES OFFERTS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Dans le cadre du projet de mise en place de sandwicheries modernes, les opérateurs économiques retenus pour la signature d'un Protocole d'Accord avec l'Etat en modèle PPP bénéficieront des avantages suivants :

1. Chaque opérateur économique pourra exercer son activité au sein d'un établissement scolaire public sur une période de dix (10) ans ;
2. Chaque opérateur économique sera exonéré des frais de location, d'eau et d'électricité sur une période de dix (10) ans. Toutefois, il devra s'acquitter d'une redevance trimestrielle forfaitaire.

V- RETRAIT DES DOSSIERS

Les opérateurs économiques intéressés à accompagner l'Etat dans ce Partenariat Public-Privé sont priés de retirer les Termes De Référence (TDR) de ce dossier à la Direction Centrale des Affaires Financières du Ministère chargé de l'Éducation Nationale pour ceux de l'Estuaire et à la Direction d'Académie Provinciale (DAP) ou de Zones Académiques (DZA) pour l'intérieur du pays, contre la somme de 50.000 Francs CFA à verser au compte N° 42001 00734 1810000388 06, domicilié à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

VI- DATE LIMITE DES DEPOTS DES DOSSIERS

La date limite de dépôt des dossiers de manifestation d'intérêt est fixée au 2 novembre 2021 à 15h30, à l'adresse suivante :

- Pour la province de l'Estuaire
9 étages, Rue du Général de GAULLE siège du Ministère de l'Éducation Nationale, Direction Centrale des Affaires Financières. B.P : 06 Libreville Gabon, Téléphone : (00241) 077 13 50 50 / 066 46 11 60
- Pour l'intérieur du pays
Dans les DAP, DZA, Chefs de circonscriptions pour les départements et chefs d'établissements.

L'ouverture et l'analyse des dossiers se feront le 3 novembre 2021, à 11h00, à la grande salle de réunion du Ministère de l'Éducation Nationale, sis aux 9 étages.

Fait à Libreville le 5 OCT. 2021

Le Secrétaire Général

Théodore KOUMBA